

Les **Petits aménagements** à vocation touristique

COMMENT POUVONS-NOUS VOUS AIDER ?

Ce dispositif consiste à soutenir les projets d'investissement concourant à l'attractivité du territoire et s'inscrivant dans un projet de développement touristique durable. Ces soutiens ont vocation à compléter les multi-financements, y compris sur des fonds européens.

POUR QUI ?

- Communes
- EPCI
- Associations

PROJETS ET ACTIONS ÉLIGIBLES

Les projets éligibles doivent avoir pour ambition de soutenir l'attractivité touristique afin de faire du Gard un territoire d'accueil exemplaire, en mettant en valeur le patrimoine local, en développant une offre touristique innovante et de qualité, en favorisant les mobilités douces et en complétant le maillage territorial pour favoriser le séjour des visiteurs sur l'ensemble du territoire départemental.

- > **Création, rénovation ou évolution des aires de services et/ou de repos des camping-cars (Communes ou EPCI uniquement) :**
 - Favoriser l'itinérance et la répartition des flux touristiques dans le département en complétant le maillage existant.
 - Optimiser la présence des camping-cars et leurs retombées économiques.
- > **Acquisition de petits équipements touristiques :**
 - Favoriser l'attractivité, l'information, la découverte.
 - Mettre en valeur les sites, points de vue et paysages.
 - Favoriser l'usage des déplacements doux dans la découverte des sites touristiques.
- > **Restauration et/ou valorisation de patrimoines vernaculaires**
 - Favoriser l'itinérance et la répartition des flux touristiques sur le département,
 - Découvrir un patrimoine riche, discret et révélateur de l'histoire d'un territoire.
- > **Création ou rénovation de gîtes collectifs ou d'étapes :**
 - Renforcer l'attractivité des hébergements et donc du territoire,
 - Favoriser l'itinérance et la répartition des flux touristiques dans le département en complétant le maillage existant,
 - Favoriser l'usage des déplacements doux dans la découverte du territoire,
 - Encourager la découverte du patrimoine et des richesses du territoire.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Le Service tourisme et attractivité du territoire du Conseil départemental du Gard accompagne en amont tous les porteurs de projets afin de les optimiser.

QUI CONTACTER ?

Direction Attractivité du territoire

Service du tourisme et de l'attractivité du territoire
Maison départementale
176, boulevard Salvador Allende - 30000 Nîmes
04 66 05 42 23 - tourisme@gard.fr

